

Le Soufflet

N°
113

Journal d'Informations
Municipales de Bondigoux

Octobre à Décembre

Concitoiennes, Concitoiens,

Je ne pouvais pas commencer cet édito sans parler des multiples rencontres et réunions que nous avons eues ces derniers mois sur le vaste projet d'implantation prévu sur la commune de Villemur, en lisière de la commune du Born et de celle de Bondigoux : je veux évidemment parler du Parc Éolien villemurien. Les enjeux écologiques associés aux réglementations européennes à fortes doses de quotas transforment nos territoires. Si les programmes d'implantation de structures en énergies renouvelables sont incontestables, le rôle des élus est de veiller à ce que la population ne subisse aucune conséquence de la pollution générée notamment au travers de l'éolien. Effectivement, celui-ci – et contrairement aux autres technologies (hydroélectricité, photovoltaïque, méthanisation) – produit inéluctablement une dégradation du cadre de vie de la population environnante. Qu'à cela ne tienne : les investisseurs en attente de profit n'ont que faire du bien-être de cette population.

L'éolien est sûrement une bonne source de production électrique, mais il doit remplir deux conditions majeures et incontournables : être installé dans un secteur peu dense en population et être assuré de pouvoir profiter d'un vent régulier et suffisant pour produire. Des études ont déjà été menées, qui mentionnent le fait que les zones côtières sont plus adaptées à accueillir ce type de production. Alors pourquoi Voltalia (le porteur du projet) s'entête-t-il à miser sur notre territoire, sur lequel le vent n'est exploitable ni pour sa vitesse, ni pour sa fréquence ?

Sommes-nous en déficit de production électrique dite « propre » dans notre bassin de vie ? Et bien non. Sur les 15 km que parcourt notre rivière Tarn, de Buzet à Villemur, il y a déjà 2 centrales hydroélectriques (Bessières et Villemur). Une troisième va voir le jour dans les prochains mois sur la chaussée de l'Escalère (côté La Magdelaine). Je ne connais pas beaucoup de cours d'eau en France accueillant 3 centrales sur un segment de 15 km ! De plus, deux grands champs photovoltaïques se sont installés sur des sols pollués, non exploitables pour l'agriculture, sur la commune de Bessières. Je ne compte pas non plus toutes les ombrières installées sur les parkings et les nombreux panneaux sur les toitures de bâtiments professionnels ou de particuliers. La production électrique issue des énergies renouvelables sur Val'Aigo est très supérieure à la moyenne des autres intercommunalités de la strate. Alors pourquoi autant d'obstination à ce que ce projet voué à l'échec aboutisse ?

Il est handicapé par de nombreux autres points essentiels.

1. Tout d'abord et surtout : il existe des freins sur le plan humain. Qui se soucie en effet de l'impact visuel de ces 5 colonnes monstrueuses de 200 mètres de haut ? 300 mètres si



l'on tient compte de la colline qui culmine déjà à 100 mètres... Que font les élus locaux pour préserver la qualité de vie de la population locale ?

2. Double peine, d'ailleurs, pour cette même population, dont les biens immobiliers se verront fortement dévalués à la revente (source des professionnels de l'immobilier) !

3. Qu'en est-il de l'impact écologique de ces 5 masts, avec leurs centaines de mètres cubes de béton et leurs kilomètres de ferrailage enfouis dans le sol pour assurer la stabilité des ouvrages ? Et que se passera-t-il dans 20 ans, quand arrivera le temps du démantèlement ? Voltalia a été incapable de répondre avec précision sur le sujet des technologies qui seront employées alors pour assurer le recyclage de tous ces matériaux. Où se trouve la vertu écologique ?

4. Les associations de protection des oiseaux et des chiroptères sont vent debout contre ce projet, en raison de l'impact qu'auront les éoliennes sur la mortalité et les déplacements de ces populations vers d'autres lieux.

On se rend compte que ce passage en force de Voltalia n'aurait rien de cohérent s'il n'avait le soutien inconditionnel des seuls élus villemuriens. Dans toutes les réunions auxquelles j'ai pu assister ces derniers mois et qui concernaient ce projet, seules les communes de Bessières, Bondigoux, Buzet et l'opposition du Born ont vu leurs élus s'impliquer pour défendre leur population. Aucune discussion, aucun ordre du jour n'a traité du sujet dans les réunions des bureaux communautaires. Ça a été l'omerta complète. Nous pouvons tous nous poser la question de savoir pourquoi les élus du territoire n'ont pas eu droit au débat sur ce projet d'envergure ?

Si celui-ci devait être abandonné, nous le devrions à la seule fronde inconditionnelle et solidaire des élus du Tarn, avec le soutien très remarqué du sénateur tarnais Philippe Folliot dont l'intervention, lors de la dernière réunion de bilan à Montgaillard, fut très remarquée pour la consistance de ses arguments en défaveur du projet. Les deux associations (APECT du Tarn et PPE du Born) ont par ailleurs joué un rôle capital dans l'argumentation juridique et la mobilisation de la population locale.

Cette année aura été marquée par plusieurs chantiers, notamment celui de la **Réfection de la Voirie** de la rue de l'Escalère. En effet, c'est la dernière voie du centre-bourg à avoir souffert d'une structure routière dégradée depuis un certain temps. Le reliquat financier du Pool Routier a permis cette réfection par le biais de la Communauté de communes.

De même, nous avons lancé les dernières tranches de la transition écologique concernant notre éclairage public avec l'**Effacement des Réseaux et le passage au tout LED** sur les rues de la Croix Blanche et de l'Escalère.

Désormais, l'homogénéité de ces équipements sera respectée sur toute la zone du centre-bourg. Quant à la périphérie, tous les axiaux d'éclairage sont ou seront munis des nouvelles platines LED. Les économies d'électricité seront réelles (-60% annoncés) et la qualité de l'éclairage plus rationnelle. Il est à noter que le dernier branchement en attente des études d'Orange au niveau du Pont de la Mouline va enfin pouvoir être terminé dans les prochains jours. Ceci aura fortement retardé les travaux de la liaison piétonne (Pont de la Mouline – Centre-bourg) initialement prévus en 2023.

Notre nouveau **Document d'Urbanisme** a été validé par le Préfet au mois de septembre dernier. Il aura fallu attendre 3 ans pour satisfaire l'instruction. Certes, les nouvelles mesures liées à la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) nous privent d'une importante surface constructible. Cependant, la nouvelle loi Climat et Résilience adoptée en juin 2021 nous obligeait à nous mettre rapidement en conformité avec celle-ci, l'échéance arrivant en 2028. Nous sommes la seule commune de Val'Aigo à avoir pris les devants avant d'être confrontés aux obligations du SCOT toutes aussi restrictives. Néanmoins, nous ne courons pas non plus vers l'urbanisation à outrance. Nous voulons toujours privilégier le cadre de vie d'un village de campagne.

Cependant, il nous faut aussi maintenir l'arrivée de nouvelles jeunes familles pour garantir un nombre d'élèves suffisant dans nos structures scolaires. Sur les 3 communes qui forment notre RPI, l'équilibre n'est pas toujours évident à maintenir.

Après toutes ces informations dont – j'en suis sûr – vous vous délecterez, permettez-nous, à mon Conseil Municipal et à moi-même, de vous souhaiter à toutes et à tous une excellente année 2026... 2026 qui, d'ailleurs, sera marquée par les Élections Municipales (en mars). Vu l'ampleur des dossiers et des contraintes administratives, l'expérience d'un groupe aguerri ne sera pas de trop pour garantir la réussite des missions à venir. C'est pourquoi, chères concitoyennes, chers concitoyens, nous solliciterons à nouveau vos suffrages...

Le Maire, Didier ROUX



L'année 2025 s'achève à la Bondithèque, et quelle belle année ! Une année riche en rencontres, en créations, en ateliers et en moments partagés, qui ont fait vivre ce lieu au coeur de Bondigoux.

En début d'année, nous avons eu le plaisir d'accueillir deux résidences artistiques : le trio de clowns de la compagnie Tragique Trajet, puis le duo musical La Houga, avec une très belle restitution offerte aux Bondigounaises et Bondigounais le 21 février. Côté ateliers, la Bondithèque a vibré grâce à l'énergie et à l'engagement des habitants et habitantes : pâte à modeler, crochet, cartonnage, patchwork, dessin plastique, dessin manga, éveil musical, cinéma d'animation... Une véritable émulation collective s'est créée, donnant lieu à de belles expositions à la Bondithèque, notamment avec les dessins de Carolina et le film d'animation de Noemi, réalisés durant les ateliers et présentés lors de L'Estival de la Bondithèque, le 26 juin.

Un autre temps fort restera sans doute la fête du 8 mars, avec son marché de créateurs et créatrices. Organisé dans la salle des fêtes et le local de la Bondithèque, cet événement a réuni artisanat local et convivialité, grâce à l'initiative de Laure, d'habitantes du territoire et de l'équipe de la Bondithèque, pour une après-midi festive et chaleureuse.

Nous avons également été heureux de nous associer à d'autres initiatives du Val d'Aigo comme Les Amis des écoles, le Comité des fêtes de Bondigoux et Un Toit pour Toi, en proposant des ateliers et en participant à la vie associative locale. Et l'aventure continue !

En 2026, la Bondithèque restera pleinement engagée avec :

- les ateliers manga tous les mercredis de 17h à 19h. tél : 06.98.33.60.68 - 20€/mois
- l'atelier dessin les dimanches 11 janvier, 22 février et 15 mars de 14h à 16h tél : 06.65.55.90.55 - 5€/séance
- le stage pâte à modeler le samedi et dimanche 11 janvier de 14h à 16h tél : 07.68.37.30.84 - 5€/séance
- l'atelier éveil musical les samedis 11 janvier, 7 février et 14 mars de 14h à 16h. tél : 06.24.48.73.68 - Atelier gratuit

Et bien sûr, nous continuerons à accompagner toutes les initiatives locales en proposant des ateliers pour animer les temps festifs du territoire. La Bondithèque se veut avant tout un lieu vivant, ouvert, fait pour et par les Bondigounaises et Bondigounais. Un lieu de rencontre, d'échange et de lien social, où chacun peut venir, participer, proposer une idée, un atelier ou simplement partager un moment. Nous serons toujours ravis d'écouter vos envies et vos besoins, pour continuer à faire vivre ce lieu ensemble.

Nous vous souhaitons une très belle année 2026 et espérons vous voir toujours plus nombreux et nombreuses à la Bondithèque. Pour suivre les informations des ateliers et événements : mail : labonditheque@gmail.com / instagram : @bonditheque / facebook : La Bondithèque



SOIRÉE HALLOWEEN

Le Comité des Fêtes de Bondigoux tient à remercier chaleureusement la municipalité et tous les habitants pour leur présence et leur belle participation lors de la fête d'Halloween, vous avez été incroyables : déguisements, sourires, ambiance...

Grâce à vous, cette soirée a été un vrai moment de partage et de convivialité.

Nous avons déjà hâte de vous retrouver tout au long de l'année 2026 pour nos prochains événements : le loto, la fête du village, halloween, le gouter de Noël ...

Votre présence, votre énergie, et votre bonne humeur font toute la différence. Nous espérons vous voir toujours aussi nombreux.

Toutes l'équipe du comité des fêtes vous souhaite une belle et festive année 2026.

On compte sur vous et on vous dit MERCI !



Le comité des fêtes.

Elections Municipales - 15 et 22 mars 2026 Un nouveau mode de scrutin

Jusqu'ici, les petites communes élisaient leurs conseillers au scrutin majoritaire plurinominal, avec panachage possible .

Dès mars 2026, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Le nouveau mode de scrutin poursuit trois objectifs:

- harmoniser les règles électorales entre toutes les communes,
- favoriser la parité (la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe)
- répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales.



Chères Bondigounaises, Chers Bondigounais,
En ce début d'année 2026, toute l'équipe de l'association des Amis Des Écoles de Bondigoux, Layrac sur Tarn et Mirepoix sur Tarn vous adresse ses meilleurs voeux de santé, de bonheur et de pleine réussite !

Notre association travaille sans relâche toute l'année pour organiser des événements. L'objectif de ces actions est de récolter des fonds qui sont ensuite intégralement reversés aux coopératives scolaires de nos trois communes. C'est grâce à vous que nous pouvons soutenir les projets de nos écoles ! Nous tenons d'ailleurs à remercier chaleureusement tous les participants (exposants et visiteurs) de la Bourse aux Jouets et Puériculture qui s'est tenue le 16 novembre 2025 à la salle des fêtes de Mirepoix-sur-Tarn. Votre présence a été précieuse.

Notez dès à présent la date de notre prochain rendez-vous : notre Loto qui aura lieu le 7 février.

Venez nombreux tenter votre chance et passer un moment convivial ! De nombreux lots seront à gagner, avec cette année, une superbe machine à café De'Longhi Magnifica en gros lot.

Nous vous tiendrons informé des prochaines manifestations !

N'hésitez à venir nous rencontrer lors de nos événements si vous souhaitez nous rejoindre, en tant que bénévole, nous avons toujours besoin d'aide !

Dans l'attente de vous retrouver,

Les Amis Des Écoles

À RETENIR!

Dès 2026, le scrutin se fait par liste complète, avec une alternance stricte d'un candidat de chaque sexe, sans panachage :

les électeurs ne peuvent plus modifier les listes .
Toutes modifications de l'ordre des candidats, la suppression ou l'adjonction de nom entraînera la nullité du bulletin (art. L.260 du Code électoral) Rappel
Inscription sur les listes électorales :

- jusqu'au vendredi 6 février 2026 en mairie
- jusqu'au mercredi 4 février 2026 par la Téléprocédure d'inscription en ligne : <https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/R16396> .

La carte électorale est envoyée par courrier à votre domicile au plus tard 3 jours avant le 1er tour de l'élection .



MEILLEURS VŒUX 2026

Recensement de la population 2026

Le recensement aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026. L'agent recenseur nommée pour ses opérations est Mme Va-lérie ESTABES, secrétaire de Mairie.

Plus simple et plus rapide, la réponse par internet sera privi-légiée.

Non seulement les personnes recensées sont rassurées sur la confidentialité de leurs questionnaires, mais répondre en ligne est plus simple que de remplir des questionnaires papiers car un système de filtres permet de se limiter aux seules questions qui concernent la personne.

L'agent recenseur déposera, entre le 15 et le 16 janvier, dans vos boîtes aux lettres une enveloppe au logo de la mairie avec la mention « recensement de la population » contenant la notice pour le recensement en ligne. La notice indiquera le lien de connexion (possibilité de scanner un QR code), les codes personnels pour se connecter, les identifiants attribués à votre logement et pour finir une date souhaitée de réponse.

Afin de garantir le bon déroulement du recensement, nous vous demandons, dans la mesure du possible, de respecter la date de réponse. Dès votre réponse validée, l'agent recenseur recevra une notification.

A défaut de réponse ou si vous ne pouvez pas répondre par internet l'agent recenseur passera à votre domicile.

Si vous pensez ne pas être présent sur la période du recensement du 15 janvier au 14 février, merci d'en informer l'agent recenseur (mairie de Bondigoux) la notice de réponse en ligne pourra vous être transmise par mail ou par courrier.

Merci de votre participation !

Vos réponses d'aujourd'hui construisent la vie locale de demain.

BON A SAVOIR:

Le recensement doit refléter la situation à la date de référence du jeudi 15 janvier. C'est une photo de la commune au 15 janvier 2026 00h00.

En conséquence:

- Les naissances après le 15 janvier 2026 ne sont pas prises en compte.
- Les décès avant le 15 janvier ne sont pas pris en compte.

Bienvenue aux nouveaux habitants

La commune est heureuse de vous accueillir et vous invite à vous présenter à la mairie.

L'occasion de vous rencontrer, de vous informer et de mettre à jour notre fichier population...



MAIRIE DE BONDIGOUX : 1, rue Principale 31340 Bondigoux - Tél: 05.61.09.38.16

E-mail: secretariat@bondigoux.fr - Site : www.bondigoux.fr

Ouverture au public : lundi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

mardi et jeudi de 13h à 17h et mercredi de 8h30 - 12h

En cas d'urgence : Le Maire : 06.62.33.34.64

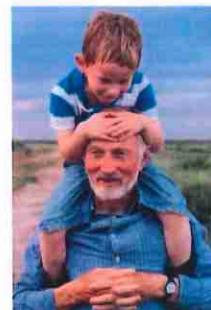
Ma santé pour votre commune



Permanences et prise d'informations (Salle des fêtes de Bondigoux) :

- Jeudi 23 octobre de 15:00 à 17:00
- Jeudi 27 novembre de 15:00 à 17:00
- Mardi 16 décembre de 15:00 à 17:00
- Jeudi 22 janvier 2026 de 15:00 à 17:00

✓ Avantages et tarifs privilégiés :



- 20% à vie pour :

- 60 ans et +
- Travailleurs non salariés

- 10% à vie pour tous les autres habitants

• Venez poser vos questions et découvrir vos avantages avec "Ma Santé pour votre commune" !

Nous vous offrons également la possibilité d'un rendez-vous à domicile, sur simple demande.

Contact et prise de rendez vous

Florence Davailles : 06 80 87 67 44.

Audrey Bigle : 06 66 71 82 11

Nous vous proposons également un rendez vous à domicile



Terrassement - Enrochements - VRD

Etienne RODRIGUEZ

07 65 20 71 73

rodrigueztp31@gmail.com

31340 Bondigoux



ETAT CIVIL NAISSANCE

DE SOUSA FERNANDES Lysio

né le 04/10/2025

de GONZALEZ Laëtitia &

DE SOUSA FERNANDES Kévin



ETAT CIVIL DÉCÈS

DUTRIEUX Mireille

Le 07 octobre 2025

Agée de 85 ans



Le Souhait